



Demande de pension alimentaire malgré accord chez notaire.

Par **bat06**, le **30/12/2013** à **09:24**

Bonjour, je me suis séparé de la mère de mon enfant (union libre) il y quelques mois. Avant de quitter le domicile, elle m'a demandé d'aller chez son notaire pour signé des papiers qui sont :

- papiers pour céder la maison (nous en sommes propriétaires tous deux sans crédits) de manière à ce qu'elle en soit la propriétaire seule.
- Un papier rédigé par le notaire stipulant qu'en conséquence de cette "libération du bien à son profit" aucune pension alimentaire ne me serait demandée.

j'ai tout signé.

Aujourd'hui elle m' a écrit en me disant qu'elle voulait une pension alimentaire quand même... et que la maison n'avait pas avoir avec cette dite pension.

(elle argumente en disant que la CAF considère que j'ai fais un abandon de domicile et que je dois payer une pension)

Que dois je faire ?

peux t-elle réclamer cela ?

Si elle n'a pas contresigné les papiers du notaire quelles conséquences pour moi ?

Merci de votre réponse Cordialement

Par **aguesseau**, le **30/12/2013** à **10:16**

bjr,

vous répondez que le document signé chez le notaire est un contrat qui doit s'appliquer et qu'il ne peut être contesté qu'en justice.

l'histoire d'abandon de domicile c'est du bluff puisque vous étiez en union libre et que dans cette situation la séparation est libre et qu'il n'existe pas de domicile conjugal dans le concubinage et qu'il ne peut donc y avoir d'abandon de domicile qui de toute façon n'a rien à voir avec une pension alimentaire.

il faudrait vérifier auprès du notaire si la mutation immobilière a été faite et si votre ex est devenue la seule propriétaire du bien.

mais vous devriez le savoir car il y a des frais de mutation à payer comme sur une vente.